

MAIRIE

DU



FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

**Nombre de Conseillers :**

- en exercice : 11
- présents : 10
- votants : 11

L'an deux mil quatorze, le vingt-quatre octobre à 18 heures,  
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session  
ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de **PESCE André**, Maire de la Commune.

**Date de convocation :** 17/10/2014

**Présents :** Mrs PESCE A., OPERTO A., HONNORAT J., DROGOUL- SPANU D., JACOMET M., FAY E.P., LESBROS JM et Mmes BERAUD M., BONNETTY M., OBRADOS A..

**Absente excusée :** Mme ALBANO N. qui a donné procuration à Mr PESCE A..

**Objet:** indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveur des communes

*En application des dispositions de l'article 97 de la loi du 02/03/1982 et du décret 82/879 du 19/11/1982, l'arrêté du 16/12/1983 précise qu'une indemnité de conseil devra être allouée par les communes aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveur pour la commune.*

Le conseil Municipal de LE FUGERET à l'unanimité est favorable au versement annuel de cette indemnité au vu de l'état fourni par le receveur municipal en poste ; les crédits nécessaires ayant été inscrits au Budget Prévisionnel de l'année concernée.

*Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus*



André PESCE  
Maire de LE FUGERET

RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR : 27/10/2014 004-210400909-20141024-DE_2014_027-DE